



L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de COTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Fêtes de TALLER, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL.

Identifiant : DEL2023YD191216

PRESENTS : Ph. MOUHEL-D.VEJUX- M.LAVIELLE- JL BARRERE -L.MERLIN-C.SEYS-J.MORA-M.DUVIGNAC-M.RAFFIN-M.LAGORCE-JC CAULE-V.MORA-M.VERNIER-G.NAPIAS-I.LESBATS-J.WATIER-C.GUILLET-G.DUCOUT-V.MORESMAU-A.GOMEZ-D.CLAVERY-C.LUCIANO-K.DASQUET-Ph.TARSOL-N.CAMOUGRAND
ABSENTS : Th.GALLEA - D.DUPRAT - M.LAGOUEYTE - JJ.LEBLOND excusés
POUVOIRS : D.DUPRAT à J.MORA- M.LAGOUEYTE à G.DUCOUT - JJ.LEBLOND à Ph. MOUHEL
Mme C. LUCIANO est élue secrétaire de séance.
Membres en exercice : 29 Présents : 25 Pouvoirs : 3

OBJET : Convention d'objectifs avec l'association des magistrats et anciens magistrats du tribunal de commerce de DAX

Considérant que parmi les fonctions qui lui ont été conférées par la Loi, le Tribunal de Commerce de Dax exerce une mission d'information et de prévention destinée aux entreprises en difficultés, notamment par le biais de l'Association des magistrats et anciens magistrats du Tribunal de Commerce de Dax ;

Considérant que l'association et la Communauté de Communes COTE LANDES NATURE décident de mettre en commun leurs compétences et leurs moyens pour mener à bien la réalisation des deux objectifs suivants :

- Une mission d'information sur la connaissance des outils juridiques de prévention et de traitement des entreprises en difficultés, destinée aux entreprises présentes sur le territoire de CÔTE LANDES NATURE. Cette mission d'information s'effectuera notamment lors de réunions, colloques ou assemblées à caractère économiques

- Une mission de détection et de prévention destinée aux entreprises en difficultés situées sur le territoire de CÔTE LANDES NATURE.

Considérant que l'association est en mesure d'organiser des permanences dans l'Espace France Services de COTE LANDES NATURE situé à CASTETS :

Sur proposition de M. le Président,

Après délibérations, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

Art 1 : d'accueillir l'association des magistrats et anciens magistrats du tribunal de commerce de DAX dans l'Espace France Services de Côte landes Nature situé à CASTETS.

Art2 : d'autoriser M. le Président à signer avec cette association la convention d'objectifs telle qu'elle est annexée à la présente

Art3 : d'accorder à cette association une subvention d'un montant de **1.000,00 €** pour l'exercice 2024.

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

La secrétaire de séance
Mme C.LUCIANO

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

*Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

Le Président.

Philippe MOUHEL